

Sur motion de M. Johnston, on ordonne une adresse à Son Excellence, pour une copie de la pétition de Peter Aylan et autres, à son gouvernement exécutif.

Sur motion de M. Laurin, il est ordonné que tous les bills et documents soumis à la Charte soient imprimés en anglais et en français en proportion égale.

M. Cammings fait un rapport favorable sur trois pétitions du conseil du district de Niagara, relatives aux maisons de Tempérance, — aux dépenses de l'administration de la justice, et aux temps sur les chiens.

M. Laurin présente un bill pour allouer aux avocats occupant devant les cours de commissaires dans le Bas-Canada, certains honoraires.

M. le solliciteur-général Smith propose que l'ordre pour la considération de la pétition contre l'élection de MM. Moffat et DeBleury soit déchargé.

M. M'Donald, de Cornwall, propose que la considération de cette pétition soit fixée au 16 janvier, emporté dans l'affirmative. OUI 32, NON 31.

Sur motion de M. Scott, la considération de la pétition contre l'élection de M. Daly, est fixée au 11 janvier.

Sur motion de M. Scott, la considération de la pétition contre l'élection du Dr. Boutillier, est fixée au 15 janvier.

Sur motion de M. Boulton, la considération de la pétition contre l'élection de M. Small soit changée de quatre heures à une heure demain.

M. le secrétaire Daly soumet à la chambre, en réponse à une adresse, sur l'état de la manière dont les lois, etc., sont imprimées.

Ajourné à demain.

Vendredi, 20 déc.

La Chambre choisit un comité pour décider la pétition contre l'élection de l'hon. James E. Small, et les membres suivans sont nommés: MM. M'Donnell (de Dundas) Lawrayson Meyers, Taché, Laurin, Scott, Berthelot, le procureur-général Smith, Tobin, A. M'Donald choisis comme conseil pour le pétitionnaire, et T. C. Aylwin pour M. Small.

Sur motion de M. le procureur-général Smith un nouveau writ est émané pour l'élection d'un membre pour Simcoe, au lieu de W. B. Robinson, écrivain, ayant accepté l'emploi d'inspecteur général.

A trois heures la chambre se rend auprès de Son Excellence qui donne la sanction royale aux bills suivans:

Au bill amendant les licences de distillateurs.

Au bill continuant l'imposition d'un droit sur les produits américains.

Et au bill pour mettre des syndics en possession des propriétés consignées de John Montgomery.

A quatre heures la chambre se rend auprès de Son Excellence à la maison du gouvernement, avec les adresses de félicitation à la reine et au prince Albert sur la naissance d'un prince; avec une adresse au gouverneur-général pour la transmission des premières, et le gouverneur-général répond qu'il les transmettra.

Dix pétitions sont reçues.

Les suivantes sont lues et reçues:

Du conseil de district de Missisquoi, pour un chemin de planches de Granby, à la Rivière Richelieu, vis-à-vis Chambly.

Du même, demandant des cours de district et de division dans ce district.

Des électeurs de Norfolk, du député-officier-rapporteur, à la dernière élection.

De B. Browsie et autres de Montréal, se plaignant des seigneurs des fiefs Nazareth, St. Augustin et St. Joseph, qui refusent de commuer les terres de ces fiefs quoi qu'â ce autorisés par un statut de la dernière session.

De Charles H. Lassisserraye, inspecteur et chef de la ci-devant société d'éducation des Trois-Rivières, pour le paiement de £200 à lui dus pour ses services.

BULLETIN.

Ordination. — Législature.

Mardi dernier, 21 décembre, Mgr. de Montréal a fait une ordination dans la chapelle du collège de cette ville.

Les ordinands étaient au nombre de six.

MM. Huot et Saint Aubin ont été promus à la prêtrise.

MM. Lanier et Pilon au sous-diaconat.

MM. Balthazar et Nealan ont reçu les ordres mineurs.

L'*Juror*, de samedi dernier, publie l'extrait d'une dépêche du Lord Stanley au gouverneur général, du 27 mars 1844, annonçant que le Bil pour assurer l'indépendance du parlement, a reçu la sanction royale, mais que Sa Majesté a refusé de sanctionner celui contre les sociétés secrètes.

Après le congé de quinze jours, M. Aylwin se propose de demander à la Chambre que l'hon. D. B. Viger soit exclus du cabinet. M. Aylwin se fonde sur cette raison que M. Viger n'occupe point de siège dans l'une ni l'autre des deux Chambres. Tout en reconnaissant que l'esprit de la constitution et du gouvernement responsable est bien, à la vérité, que les ministres occupent un siège dans le Parlement, l'*Juror* demande à M. Aylwin

où il a trouvé le principe absolu qui s'oppose à ce qu'un membre, qui n'occupe pas de siège dans le Parlement, puisse en occuper un au cabinet? Elle dit, que proposer une telle motion, c'est le comble du ridicule. A son avis, le but du gouvernement responsable est suffisamment atteint, du moment qu'il y a dans la Chambre un certain nombre de personnes responsables, supportées par une majorité, et nul n'a le droit de se plaindre, s'il se rencontre dans le cabinet un autre membre qui peut y être nécessaire.

En effet, comme les libéraux s'accordent à reconnaître que tous les membres du cabinet sont solidairement responsables de tous ses actes, il suit de là, qu'un membre, qui n'a point de siège dans l'une ni l'autre des deux Chambres, peut siéger cependant au cabinet, sans porter préjudice à la responsabilité.

Nous nous étions flatté que les grands intérêts du pays, dont la législature commençait à s'occuper, allaient enfin faire cesser, au moins pour quelque temps, les attaques injurieuses et personnelles dont les organes des différents partis nous présentaient depuis près d'un an le pénible spectacle. Mais malheureusement nous nous étions trompé. Les personnalités, les accusations, les récriminations, les injures vont toujours leur train. La partialité en est venue au point, qu'il suffit qu'un parti fasse, ou veuille faire une chose, pour que l'autre s'y oppose et la condamne. On dirait presque deux camps ennemis. Nous nous étions flatté aussi que la session serait fructueuse, mais si nous en jugeons par le ton des journaux, l'esprit d'animosité et de partialité qui semble se propager et s'accroître de jour en jour, commence à nous jeter dans le doute. Il est bien difficile qu'une semblable opposition puisse avancer considérablement les mesures que réclament pourtant si impérieusement les intérêts de notre société. Il est vrai que les membres de la Chambre nous ont paru, jusqu'à présent, montrer un esprit beaucoup plus calme, que le ton et les déclamations de la presse ne pourraient le faire entendre, et nous sommes porté à croire qu'il l'est aussi. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'y reconnaître, de part et d'autre, une prévention qui a tout l'air de se ressentir fortement des distinctions nationales et des prétentions. Il n'est pas difficile de comprendre qu'une telle disposition des esprits ne peut être permanente, et qu'il faut nécessairement qu'elle cesse ou qu'elle dégénère en commotion et en violence. Comme personne ne nous paraît désirer cette dernière alternative, il est donc important de travailler à faire disparaître ces distinctions nationales et tous les autres germes de divisions qui en naissent. Puisque de fait les deux provinces sont unies, tous les habitans du Bas et du Haut Canada ne doivent donc plus ne se regarder que comme un seul peuple, surtout si on veut maintenir l'Union. Les conditions injustes que le Bas Canada est obligé d'accepter pour supporter cette Union, est bien un fardeau déjà assez lourd pour qu'il soit raisonnable de ne pas l'aggraver davantage. D'ailleurs comme c'est l'union qui fait la force, c'est aussi elle qui fait prospérer un pays. Nous aurions donc peine à comprendre l'intérêt que pourrait avoir l'un ou l'autre parti à fomenter et à entretenir des divisions.

Nous ne pouvons non plus nous persuader encore, malgré qu'on en dise, que les membres de la gauche aient résolu de suivre un plan d'opposition systématique. Nous préférons en croire la déclaration contraire qu'en a faite l'hon. M. Baldwin. La division qui a eu lieu aussi relativement à une pétition présentée à la Chambre par M. Colville, demandant une enquête pour constater les dommages dont se plaignent les habitans de Beauharnais par suite des troubles arrivés au canal, et une allocation d'argent pour les en indemniser, nous fait croire encore que l'opposition ne sera pas systématique, comme pourraient peut-être le désirer certains amis de la division. Car dans l'instance que fit l'hon. M. Lafontaine, pour faire rejeter cette pétition, parce qu'elle contenait une demande d'argent et qu'en conséquence le ministère devait en prendre l'initiative et la responsabilité, l'instance fut néanmoins rejetée, et la pétition admise par une majorité de 51 contre 22. Comme on le voit, plus d'un tiers de la gauche a voté avec la majorité. Nous sommes persuadé, au reste, que ceux qui en passant par le pouvoir, ont senti les difficultés et les embarras qui en sont inséparables, ne seront guère tentés de faire une semblable opposition et qu'ils se garderont bien d'oublier le principe, *ne faites pas à autrui, ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous même.*

Nous avons souvent entendu dire qu'il était important de lire les journaux des différens partis, pour voir le *pour* et le *contre*. Car on sait le proverbe: *Qui n'entend qu'un parti, n'entend rien.* Malheureusement nous en som-